ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA 3^E ANNÉE DU SECONDAIRE

Objet : Programme de vaccination en milieu scolaire

Dans le cadre du programme de vaccination en milieu scolaire, certains vaccins sont offerts gratuitement aux élèves de la 3e année du secondaire.

Au Québec, l'âge légal pour le consentement à la vaccination et aux autres soins est de 14 ans. Votre enfant est donc en mesure de consentir lui-même ou elle-même à la vaccination offerte à l'école en troisième année du secondaire.

Ci-dessous, vous trouverez des informations qui vous aideront à soutenir votre enfant dans sa démarche de consentement. Pour plus d'informations sur la vaccination et les maladies évitables par la vaccination, vous pouvez aussi consulter la section Vaccination du site du gouvernement du Québec à l'adresse suivante : Québec.ca/vaccination.

VACCINS À RECEVOIR

La vaccination à l'école Rive-Nord aura lieu le 2, 3, 4 et 5 avril 2024.

Le jour de la vaccination, assurez-vous que votre enfant a son carnet de vaccination en main. Les vaccins administrés y seront inscrits. La carte d'assurance maladie n'est pas requise.

Le jour de la vaccination, votre enfant pourra être vacciné contre la diphtérie et le tétanos, ainsi que contre le méningocoque et les virus du papillome humain (VPH).

Vaccin contre la diphtérie et le tétanos

Le vaccin contre la diphtérie et le tétanos qui est utilisé en 3° année du secondaire protège à la fois contre la diphtérie et le tétanos. Ces maladies causées par des bactéries sont très sérieuses, c'est pourquoi les nourrissons sont vaccinés dès l'âge de 2 mois. Pour conserver la protection contre ces maladies, une dose est offerte à votre enfant en troisième secondaire.

Vaccin contre le méningocoque

Le méningocoque est une bactérie qui peut causer des infections graves, telles qu'une méningite et une infection du sang (septicémie). Une dose de vaccin contre le méningocoque est administrée aux nourrissons. Toutefois, comme l'adolescence est une période à risque pour la méningite, les experts québécois recommandent l'administration d'une dose supplémentaire en 3° année du secondaire.

Vaccin contre les VPH

Les VPH sont des virus qui peuvent causer les condylomes (verrues génitales ou anales), le cancer du col de l'utérus et d'autres sortes de cancers (du vagin, de la vulve, du pénis, de l'anus et de la gorge). Votre enfant a probablement déjà reçu deux doses du vaccin contre les VPH en 4e année du primaire. S'il a reçu une seule dose, celle-ci sera suivie d'une dose supplémentaire en 3e année du secondaire.

Mise à jour du carnet de vaccination

Au moment de vacciner votre enfant, l'infirmière consultera son dossier et son carnet de vaccination afin de vérifier si sa vaccination est à jour pour l'ensemble de ces maladies : la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, les oreillons, les infections à méningocoque, la varicelle, l'hépatite A, l'hépatite B et les infections à VPH. Si la vaccination de votre enfant n'est pas à jour, l'infirmière pourra alors lui proposer les vaccins manquants. Si des doses additionnelles sont nécessaires, veuillez s'il vous plaît, prendre un rendez-vous au point local de service de Boisbriand, via Clic Santé.

Il n'y a aucun risque à recevoir plusieurs vaccins lors d'une même séance de vaccination. Cette pratique est sécuritaire et répandue dans le monde entier. Il est important de recevoir toutes les doses requises pour avoir une bonne protection.

Votre enfant recevra des feuillets d'information sur les possibles réactions que peuvent causer les vaccins et sur les moyens à prendre pour les soulager. Ces réactions peuvent apparaître dans les 24 à 72 heures suivant l'administration des vaccins et sont de courte durée.

Nous vous remercions de votre collaboration.

L'équipe infirmières scolaires infirmieres.secondaire.tdb.cissslau@ssss.gouv.qc.ca